

IREF

Institut

de recherches

et d'études

féministes

MÉMOIRE DE L'IREF

**Réforme du mode de scrutin et représentation politique des femmes :
pour une pleine participation des femmes à la démocratie parlementaire**

**Présenté à la Commission spéciale en vue de l'étude de
l'Avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale**

Institut de recherches et d'études féministes

Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-6587
Télécopieur : (514) 987-6742
iref@uqam.ca

Le 20 décembre 2005

Table des matières

1.	Présentation de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF)	3
2.	Introduction.....	4
3.	L'avant-projet de loi	5
4.	La démocratie avec les femmes	5
5.	Des mesures concrètes pour assurer la représentation égale entre les hommes et les femmes	7
6.	Des mesures concrètes pour assurer le respect de la volonté populaire et du pluralisme politique	9
7.	Synthèse de nos recommandations	12

1. Présentation de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF)

Depuis sa création en 1990, l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) s'est imposé comme l'un des plus importants centres francophones d'études et de recherches féministes. Il a pour mission le développement, l'animation, la diffusion de la recherche sur les femmes, les féminismes et les rapports sociaux de sexe et la formation d'étudiantes et d'étudiants dans ce champ d'étude. L'IREF dirige présentement trois programmes pluridisciplinaires en études féministes et inaugurerait un nouveau certificat en études féministes en janvier 2006. Il coordonne et offre chaque année, en collaboration avec plusieurs départements de l'Université du Québec à Montréal, une moyenne de vingt-cinq cours au 1^{er} cycle et cinq séminaires spécialisés au 2^e cycle. Plus d'un millier d'étudiantes et d'étudiants s'inscrivent, chaque année, à ces différents cours ; participent aux activités de recherche, tels que conférences, forums, colloques nationaux et internationaux ; ou encore s'impliquent à la revue étudiante *FéminÉtudes* qui offre une vitrine à leurs meilleures réalisations favorisant ainsi la formation et l'intégration de nouvelles chercheuses.

À ce jour, l'IREF regroupe près de 300 membres : 58 professeures, 6 professeures honoraires, 26 chargées de cours, 15 professionnelles de recherche, 124 étudiantes, étudiants et plus de 67 personnes provenant de l'extérieur de l'UQAM impliquées dans des recherches sur les femmes, les féminismes et les rapports sociaux de sexe. Outre son leadership en matière de formation, l'IREF et ses membres sont très actifs sur le plan de la recherche féministe. Une dizaine d'équipes de recherche travaillent sur des thématiques extrêmement riches et variées : homosexualité, prostitution, diversité religieuse, soins aux proches dépendants, femmes âgées et engagement social, analyse hétérodoxe féministe en économie, etc. Par ailleurs, le domaine des recherches féministes à l'UQAM est enrichi par ses partenariats entre les universitaires et les groupes de femmes via le protocole UQAM/Relais-femmes (créé en 1982 et géré par le Service aux collectivités) et son Alliance de recherche IREF/Relais-femmes sur le mouvement des femmes (subventionnée par le FQRSC de 2005 à 2009).

2. Introduction

La réforme d'un mode de scrutin est un moment charnière pour ajuster notre système politique conformément aux valeurs démocratiques qui nous tiennent à cœur et aux réalités nouvelles auxquelles le corps politique est amené à faire face dans une société où les femmes interviennent à part entière comme étudiantes, travailleuses, militantes, mères, bref à titre de citoyennes actives. Force est de constater, en effet, que les expériences riches et variées que vivent les femmes dans notre société ne se traduisent pas en termes de représentation politique égale, d'où notre exigence d'une réforme du mode de scrutin et des modalités de participation des femmes à la démocratie parlementaire afin de corriger une situation de déséquilibre notoire entre citoyens et citoyennes. Nous croyons fermement qu'il s'impose de mettre en place des mesures pour que les femmes autant que les hommes accèdent à la députation et participent pleinement aux débats et décisions qui expriment la vitalité de notre démocratie.

Par le dépôt de ce mémoire, l'Institut de recherches et d'études féministes entend prendre place dans les débats entourant la réforme du mode de scrutin québécois et donner suite à la campagne lancée par le Collectif Féminisme et Démocratie : « 100 voix de femmes pour la démocratie ». De plus, en abordant les questions de représentation politique égale entre les hommes et les femmes, de respect de la volonté populaire et du pluralisme politique, nous sommes conscientes de poser les « limites-capacités » du système démocratique, tout en cherchant à formuler un vivre-ensemble plus inclusif, plus pluriel et plus solidaire (Jocelyne Lamoureux, 2004).

3. L'avant-projet de loi

L'avant-projet de loi propose des modifications pour permettre un meilleur respect de la volonté populaire, du pluralisme, de l'égalité entre les candidats et les candidates en ce qui a trait au remboursement des dépenses électorales et à la représentation équitable entre les femmes et les hommes et celle des minorités ethnoculturelles. Cependant, les changements proposés restent en partie cosmétiques. Il faut que la réforme du mode de scrutin soit une réforme qui corrige et non seulement pallie aux distorsions démocratiques de notre système. C'est en ce sens que nous soumettons, dans ce mémoire, un certain nombre de recommandations qui permettront selon nous, dans un avenir à court et à moyen termes, au système politique québécois de refléter le plus fidèlement possible l'égalité hommes-femmes, la volonté populaire ainsi que le pluralisme politique.

4. Une démocratie avec les femmes!

Les Québécoises ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité en 1940 mais ce n'est qu'en 1961 qu'une femme, Claire Kirkland-Casgrain, a été élue députée pour la première fois et, encore là, il faudra attendre le milieu des années 1970 pour qu'un vent de changement fasse en sorte que plus de femmes accèdent à l'Assemblée nationale du Québec (ce qui est illustré au tableau suivant). Aujourd'hui, les Québécoises constituent 32% de la chambre législative, plusieurs femmes détiennent des portefeuilles importants au Conseil des ministres; cependant, la représentation politique des femmes ne reflète pas leur degré d'implication dans la société. L'inégalité de représentation persiste entre les citoyennes et les citoyens, ce qu'une réforme du mode de scrutin, telle que nous la concevons, devrait être en mesure de corriger.

**Tableau : Présence des femmes à l'Assemblée nationale du Québec
1962-2005**

Élection générale	Nb d'élues	Nb de sièges	%
1962	1	95	1,1
1966	1	108	0,9
1970	1	108	0,9
1973	1	110	0,9
1976	5	110	4,5
1981	8	122	6,6
1985	18	122	14,8
1989	23	125	18,4
1994	23	125	18,4
1998	29	125	23,2
2003 ¹	40	125	32

Source : Louise Motard et Lucie Desrochers, *Les Québécoises déchiffrées*, CSF, 1995 et Site internet du Directeur général des élections, 2003.

En effet, les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à participer au marché du travail (71,6% des femmes contre 77,3% des hommes chez les 20-29 ans, 75,8% de femmes contre 85,5% des hommes chez les 30-44 ans); elles sont aussi nombreuses et parfois même majoritaires sur les bancs d'école; elles sont impliquées socialement comme en témoigne le dynamisme du mouvement des femmes québécois ainsi que leur présence, en particulier celle des jeunes femmes, au sein de groupes mixtes tels que les groupes environnementaux, les associations étudiantes, etc.; enfin, elles sont aussi nombreuses que les hommes à militer dans les partis politiques même si, seules les jeunes femmes occupent enfin une place égale aux jeunes hommes dans les instances jeunesse du PLQ et du PQ².

¹ Les chiffres présentés pour 2003 incluent les résultats des élections partielles survenues après les élections générales de 2003.

² Voir à cet égard l'ouvrage d'Évelyne Tardy et al., *Égalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*, Montréal, HMH Hurtubise, 2003.

Par contre, plus on monte dans la hiérarchie des partis, plus la présence des femmes se raréfie; elles viennent à peine de dépasser la barre des 30 % des députés à l'Assemblée nationale du Québec aux dernières élections générales (2003). Certes, un long chemin a été parcouru, cependant nous croyons fermement qu'il faut, pour que les femmes soient des actrices à part entière de notre démocratie, que des mesures soient mises en place afin de s'assurer de leur pleine participation, mais aussi que soit envoyé un message clair quant à la nécessité d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, en d'autres mots, de passer d'une égalité formelle à une égalité réelle.

5. Des mesures concrètes pour assurer la représentation politique égale entre les hommes et les femmes

Depuis les années 1980, Évelyne Tardy, professeure et chercheuse retraitée de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM s'est intéressée à la problématique du militantisme et des différences de genre ; ses enquêtes ont porté sur les partis politiques québécois (le Parti libéral du Québec et le Parti Québécois principalement), les syndicats et la politique municipale. Elle a longuement documenté les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans leur militantisme et dans leur capacité à se porter candidates à des élections (manque d'argent, conciliation travail-famille, manque de confiance en elles, etc.) en précisant le rôle central qu'ont à jouer les partis politiques dans cet état de fait.

À cet égard, elle soulignait, dans son plus récent ouvrage, que l'ajout d'une forme de représentation proportionnelle, en plus de favoriser une meilleure prise en compte de la volonté populaire et un terrain plus propice au pluralisme politique, constitue un outil pertinent quoique insuffisant pour parvenir à l'égalité de représentation politique entre les hommes et les femmes. En effet, « peu importe le mode de scrutin, ce sont les partis politiques qui ont le dernier mot en ce qui concerne les candidatures qu'ils présentent à

l'électorat³ » et, en ce sens, une telle réforme, en plus de proposer des changements quant au modèle de scrutin à proprement parler et au nombre de votes, devrait être accompagnée de mesures incitatives pour les partis politiques.

Un sérieux coup de barre est à donner pour que le pouvoir cesse d'être la chasse-gardée des hommes, de représenter « une terre étrangère » pour reprendre les termes d'Huguette Bouchardeau. Car, comme le rappelle Évelyne Tardy, « un constat récurrent de toutes nos recherches avec les élues politiques, c'est que la presque totalité des femmes qui se lancent en politique doivent être systématiquement sollicitées puis encouragées au plus haut niveau à poser leur candidature. Elles doivent effectivement sentir qu'elles auront le soutien nécessaire dans cette aventure qui, elles le savent très bien, sera moins facile pour elles que pour leurs homologues masculins⁴ ».

Le gouvernement propose dans son avant-projet de loi un financement incitatif — au niveau des candidatures — pour atteindre une représentation plus équitable des femmes à l'Assemblée nationale, nous croyons que c'est un premier pas en ce sens mais il est évident que cette mesure est insuffisante. Il faut que ces bonifications se fassent en fonction des résultats — soit des élues — et non à partir des candidatures afin que la cible soit effectivement une augmentation du nombre de députées à la chambre législative. Par ailleurs, cette seule mesure n'est pas une condition suffisante à l'atteinte de l'égalité hommes-femmes dans les lieux décisionnels, elle doit nécessairement être jumelée à d'autres mesures, telles que l'alternance hommes-femmes sur des listes nationales pour les députés-es élus-es à la compensation proportionnelle ainsi que la mise en place d'un Comité de suivi sur l'égalité hommes-femmes et de programmes d'éducation civique.

³ Collectif Féminisme et Démocratie, *Faire de la réforme du mode de scrutin un enjeu féministe*, octobre 2002, p.3, cité dans É. Tardy, 2003, p. 192.

⁴ Évelyne Tardy et al., *Égalité hommes-femmes ? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*, Montréal, HMH Hurtubise, 2003, p. 198.

6. Des mesures concrètes pour assurer le respect de la volonté populaire et le pluralisme politique

Le respect de la volonté populaire et du pluralisme politique sont des principes révélateurs d'une démocratie en santé. La proposition du gouvernement met d'ailleurs sur la table une volonté de répondre aux réalités multiples du Québec. Cependant, il faut que non seulement ces objectifs, ainsi que celui de l'égalité hommes-femmes, soient ciblés mais qu'ils bénéficient de mesures leur permettant d'être le plus rapidement atteints. Nous estimons dès lors que si, d'une part, une telle réforme ne peut se faire sans l'adoption de mesures concrètes favorisant l'égalité hommes-femmes, d'autre part, parler de respect de la volonté populaire et de pluralisme politique c'est aussi prôner une vision féministe du pouvoir, assurer la présence effective des femmes aux postes de commande de notre système politique s'inscrivant d'emblée dans la mise en place d'une approche diversifiée et plurielle de la démocratie⁵. En effet, on ne peut penser la citoyenneté et ses institutions représentatives en évacuant la différenciation selon le genre et l'ethnie du corps politique. Ce que Jocelyne Lamoureux nomme une pratique citoyenne métisse c'est-à-dire une citoyenneté « qui ne craigne pas les ancrages culturels, au sens très large du terme, dans la mesure qu'ils mènent à des fertilisations croisées, à des transversalités permettant d'expérimenter des dialogues féconds, des actions communes, des occasions de négocier de nouveaux paramètres fixant les balises du vivre-ensemble⁶ ».

Nous sommes convaincues que le respect de la volonté populaire et la représentation du pluralisme politique passent par un mode de scrutin mixte ayant une compensation proportionnelle d'au moins 40% établi à l'échelle nationale. Ainsi chaque vote — ou presque — comptera, évitant les distorsions de notre présent système dans lequel il y a, à chaque élection, de nombreux votes perdus. En effet, notre système majoritaire contribue à la perte de multiples votes. Ce phénomène est plus évident dans les circonscriptions qui

⁵ Jocelyne Lamoureux, « La démocratie en question : regards féministes », dans Nancy Guberman et al., *Les défis des pratiques dans les groupes de femmes*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2004.

⁶ Jocelyne Lamoureux, « Marges et citoyenneté », *Sociologie et Sociétés*, vol. 33, no 2, automne 2001, p. 29-47.

sont « gagnées d'avance » par un parti. Or, dans n'importe quelle circonscription, seuls les votes du candidat gagnant comptent, comme s'il y avait 125 petites élections indépendantes l'une des autres. Un parti peut récolter près de 20% des votes populaires tout en ayant seulement un, deux, trois ou quatre élus-es. Par contre, dans un mode de scrutin proportionnel, ce qui compte c'est le pourcentage des votes. Ainsi, le nombre de sièges occupés par un parti à l'assemblée législative devient proportionnel au pourcentage de votes qu'il a obtenu lors des élections. En adoptant un système mixte (qui fonctionne en partie par circonscription, en partie selon la logique proportionnelle), on diminue donc la proportion de votes perdus. L'émergence de tiers partis sera favorisée si les Québécois et Québécoises en décident ainsi.

Nous croyons également, à l'instar du Collectif Féminisme et Démocratie et du Mouvement pour une démocratie nouvelle, que les électeurs et électrices doivent disposer de deux bulletins de vote pour exprimer toutes les nuances de leur pensée politique et exprimer clairement la diversité de leurs opinions politiques. Le gouvernement, pour sa part, propose qu'un seul bulletin de vote soit utilisé pour élire les deux types de députés-es (députés-es élus-es dans les circonscriptions et députés-es élus-es selon la compensation proportionnelle). Nous sommes persuadées qu'avec deux votes, l'électeur ou l'électrice pourra choisir le parti qui lui semble être le meilleur pour gouverner et la personne qu'il ou elle croit la meilleure pour représenter son comté.

Respect de la diversité de la volonté populaire, pluralisme politique et égalité hommes-femmes, voilà de grands défis auxquels la société québécoise est confrontée pour assurer une démocratie saine dans laquelle ses citoyens et citoyennes se sentent interpellés et invités à participer pleinement. Les sociétés évoluent et la réforme du mode de scrutin peut accélérer ce mouvement en gardant ces objectifs de changement en tête car, comme le souligne Micheline De Sève : « Ce n'est que si les camps restent mobiles et la frontière majorité-minorité perméable que la pluralité d'une assemblée où des citoyens des deux

sexes et de toutes provenances entrent en rapport peut faciliter la formation d'opinions éclairées, qui échappent aux prédéterminations⁷ ».

Ouvrant dans le domaine de l'éducation supérieure, l'Institut de recherches et d'études féministes est heureux de constater qu'à ce niveau, l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes a largement progressé au cours des dernières décennies. Il est tout aussi essentiel, à nos yeux, d'affirmer la compétence civique des femmes. Il est grand temps que notre système politique entre à son tour dans la ronde des transformations qui s'imposent pour que les Québécoises comme les Québécois puissent intervenir à part égale dans le fonctionnement des institutions qui fondent notre démocratie.

⁷ Micheline de Sève, « Les féministes québécoises et leur identité civique », dans D. Lamoureux, C. Maillé et M. de Sève (dir.), *Malaises identitaires. Échanges féministes autour d'un Québec incertain*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 1999, p. 180.

7. Synthèse de nos recommandations

Pour favoriser l'égalité de la représentation des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale du Québec, l'Institut de recherches et d'études féministes prône:

- L'adoption de mesures de bonification financière allouées au fonctionnement des partis en fonction des élues et non pas des candidates. Il s'agirait d'accorder une majoration de l'allocation annuelle des partis politiques à partir d'un seuil de 35 %⁸ d'élues.
- L'adoption d'un modèle mixte compensatoire établi à l'échelle nationale en y attribuant au moins 40 % des sièges de l'Assemblée nationale et en ayant recours à des listes nationales.
- L'obligation pour les partis politiques (sous peine de rejet par le Directeur général des élections) de présenter des listes offrant une parfaite alternance entre les hommes et les femmes.
- La création, en parallèle au Conseil du statut de la femme, d'un Comité de suivi sur l'égalité entre les hommes et les femmes, redevable auprès de la Direction générale des élections.
- L'instauration de deux votes distincts, l'un par conscription et l'autre par parti.
- L'adoption de mesures complémentaires relatives au soutien des candidatures et à l'éducation civique dans le sens de la reconnaissance de l'égalité entre citoyens et citoyennes par la poursuite, par exemple, du programme *À égalité pour décider*.

⁸ Nous sommes d'accord avec le CFD et le MDN qui affirme que la proposition du « gouvernement commence à donner des bonifications financières aux partis à un niveau trop bas compte tenu du nombre de candidates et d'élues déjà présentes dans les partis. Par exemple, le PQ compte déjà 34,8% de femmes parmi sa députation et le PLQ, 31,5% » (CFD et MDN, *Afin que le mode de scrutin constitue une réelle avancée pour la démocratie*, juin 2005, p. 3).